

2021/22 FR

Accord Partiel Elargi sur les Itinéraires culturels
du Conseil de l'Europe
Cycle de certification 2021-2022

Évaluation exceptionnelle :

VILLES FORTIFIÉES DE LA GRANDE RÉGION

Rapport d'expert indépendant

Cultural route
of the Council of Europe
Itinéraire culturel
du Conseil de l'Europe



**Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe
Cycle d'évaluation 2021-2022**

Rapport d'expert indépendant

Villes fortifiées de la Grande Région

Informations sur l'auteur :
Dr. Werner von Trützschler
ICOMOS



Cultural route
of the Council of Europe
Itinéraire culturel
du Conseil de l'Europe



**Les opinions exprimées dans ce rapport d'expert indépendant sont celles de l'auteur, et n'engagent en rien l'Accord Partiel Elargi sur les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe.*

TABLE DES MATIÈRES

1. Sommaire Exécutif
2. Introduction
3. Corps de l'évaluation
 - 3.1 Thème de l'itinéraire culturel
 - 3.1.1 Définition du thème de l'itinéraire
 - 3.1.2 Contexte historique et culturel
 - 3.1.3 Valeurs du Conseil de l'Europe représentées par le thème
 - 3.2 Liste des priorités d'action
 - 3.2.1 Coopération en matière de recherche et de développement
 - 3.2.2 Valorisation de la mémoire, de l'histoire et du patrimoine européen
 - 3.2.3 Échanges culturels et éducatifs des jeunes Européens
 - 3.2.4 Pratique contemporaine de la culture et des arts
 - 3.2.5 Tourisme culturel et développement culturel durable.
 - 3.3 Réseau de l'itinéraire culturel
 - 3.3.1 Aperçu de la structure institutionnelle/juridique du réseau
 - 3.3.2 Composition actuelle du réseau par pays et type de membre
 - 3.3.3 Extension du réseau depuis la dernière évaluation
 - 3.3.4 Extension du réseau dans les trois années à venir
 - 3.4 Outils de communication
 - 3.4.1 État des lieux des outils de communication développés par le réseau (charte graphique, supports de communication, logo, canaux de communication, signalétique, cartes, etc.)
 - 3.4.2 Respect des Directives liées à l'utilisation du logo « Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe »
4. Conclusions et recommandations
5. Liste des références
6. Annexe 1 : Programme de visite de terrain et/ ou d'entretiens en ligne avec la direction du réseau et les membres du réseau
7. Annexe 2 : Liste de contrôle pour l'évaluation à destination de l'expert
8. Annexe 3 : Liste des acronymes, liste des figures, tableaux et documents complémentaires.

1. Sommaire exécutif

L'itinéraire culturel des villes fortifiées de la Grande Région s'appuie sur un réseau international qui regroupe dans une association sans but lucratif douze anciennes forteresses et villes fortifiées situées dans la Grande Région dans onze villages et villes en France, en Allemagne et dans la ville de Luxembourg. En 2016, cet ensemble de patrimoine militaire a été certifié itinéraire culturel du Conseil de l'Europe. Les membres du réseau sont les autorités locales qui diffèrent notablement par leur taille et donc par leurs capacités.

De 2017 à 2020, le réseau a connu une période de stagnation, principalement due à l'absence d'un manager professionnel. Bien que certains des membres individuels s'engagent dans des activités culturelles et touristiques de grande envergure, l'itinéraire dans son ensemble est resté peu visible.

L'expert est d'avis que cela changera considérablement dans les années à venir. Le conseil d'administration nouvellement élu en février 2021, avec le maire de Longwy comme président et les maires de Saarlouis et Montmédy comme vice-présidents, apporte une nouvelle dynamique à l'itinéraire. Avant tout, le conseil d'administration souhaite engager un gestionnaire avec les fonds disponibles. De nouveaux outils de communication doivent être créés, des contacts avec les agences touristiques doivent être recherchés et les échanges culturels doivent être développés. Des efforts seront également faits pour améliorer la situation financière, notamment en utilisant le programme européen Interreg. Et le conseil d'administration prévoit d'établir des partenariats avec d'autres réseaux travaillant sur les mêmes thèmes comme Forte Cultura. La Commission scientifique entend également reprendre ses travaux.

Sommaire des conclusions de l'expert

	Oui	Non
Le thème est conforme aux critères d'évaluation des thèmes énumérés dans la résolution CM/Res(2013)67, I. Liste des critères d'éligibilité des thèmes.	OUI	
L'itinéraire culturel est conforme aux critères d'évaluation des actions énumérés dans la résolution CM/Res(2013)67, II. Liste des priorités d'action.	En partie	
L'itinéraire culturel est conforme aux critères d'évaluation des réseaux énumérés dans la résolution CM/Res(2013)67, III. Liste des critères pour les réseaux.	OUI	
L'itinéraire culturel met en œuvre les directives d'utilisation du logo « Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe »	En partie	

2. Introduction

L'objet de ce rapport est la réévaluation de l'"Itinéraire culturel des villes fortifiées de la Grande Région" qui a été certifié en 2016 comme Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe sur une demande soumise par l'association à but non lucratif des villes fortifiées de la Grande Région. Le Réseau des villes fortifiées de la Grande Région rassemble douze anciennes forteresses et villes fortifiées situées dans la Grande Région, une région qui a longtemps été considérée comme le champ de bataille de l'Europe. Elles sont représentées par les autorités locales auxquelles elles appartiennent respectivement.

La zone couverte par les sites comprend le Luxembourg, les villes et villages français de Bitche, Longwy, Marsal, Montmédy, Rodemack, Sierck-les Bains, Simserhof, Thionville et Toul et les villes allemandes de Saarlouis et Homburg. La période couverte par les sites s'étend du Moyen Âge au XXe siècle et donne ainsi un aperçu de l'histoire européenne commune en temps de paix et de conflit.

L'itinéraire Culturel des Villes Fortifiées de la Grande Région a un grand potentiel pour dynamiser le concept de la nouvelle Europe en multipliant les échanges culturels, la mobilité artistique, l'actualisation des contenus et l'évaluation de la valeur des biens matériels et immatériels du Réseau Européen et la confluence des appartenances culturelles.

Le réseau ayant connu une période de stagnation au cours des dernières années, l'expert a posé les questions suivantes aux membres du réseau :

L'itinéraire emploiera-t-il un gestionnaire à plein temps ou un membre de l'itinéraire libèrera-t-il un membre de son personnel pour se consacrer à cette tâche ?

Quand le site de l'itinéraire sera-t-il activé ?

Quand l'itinéraire deviendra-t-il actif sur les réseaux sociaux ?

Pourquoi n'y a-t-il aucune référence à l'itinéraire culturel sur le site de la Grande Région ?

Les tracés entre les villes et vers les monuments seront-ils balisés comme des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe ?

Dans quelle mesure les membres de l'itinéraire font-ils référence à l'itinéraire dans leurs différentes actions ?

Comment allez-vous promouvoir conjointement le tourisme ?

Comment l'itinéraire sera-t-il financé à l'avenir ?

Les réponses du conseil, qui sont incluses dans le rapport suivant, montrent qu'il existe une forte volonté de revitaliser l'itinéraire.

3. Corps de l'évaluation

3.1 Thème de l'itinéraire culturel

3.1.1 Définition du thème de l'itinéraire

À première vue, le thème de l'itinéraire est constitué par les impressionnantes fortifications des douze sites de l'itinéraire. Cependant, les forteresses représentent une variété d'autres thèmes. Elles sont avant tout les témoins de l'histoire de la guerre et de la paix dans cette région située au cœur de l'Europe entre la France, l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg. Le développement de la construction de forteresses et l'histoire militaire sont également des thèmes de cet itinéraire.

3.1.2 Contexte historique et culturel

Le territoire désigné aujourd'hui par le terme politique de Grande Région concentre les territoires voisins de France, d'Allemagne et de Belgique autour du Luxembourg, qui en constitue le cœur. Au cours des siècles, cette zone a été le théâtre de nombreuses guerres dues à des intérêts politiques et économiques divergents. En conséquence, la région présente une extraordinaire concentration de fortifications. Il est probable qu'aucune autre région d'Europe ne possède autant de forteresses et de bâtiments militaires. Dans aucune autre région d'Europe, les frontières n'ont été déplacées aussi fréquemment. Ces frontières mouvantes devaient être défendues par une accumulation de lignes fortifiées en constante évolution. Géologiquement et stratégiquement éminemment bien situés, nombre de ces sites fortifiés présentent une remarquable continuité historique. Déjà utilisés à l'époque préhistorique, ils ont été construits à l'époque romaine, transformés en châteaux au Moyen Âge, et enfin, massivement remodelés en forteresses à l'ère moderne. Autrefois, les forteresses symbolisaient la désunion. Aujourd'hui, elles offrent un point de départ commun pour une coopération transfrontalière visant à préserver le patrimoine culturel et historique tout en explorant un passé européen commun.

3.1.3 Valeurs du Conseil de l'Europe représentées par le thème

Le Conseil de l'Europe lui-même décrit avec précision les valeurs européennes représentées par l'itinéraire sur son site web comme suit :

" Bien que la zone ait été un ancien champ de bataille, à l'heure actuelle, l'itinéraire invite les antagonistes de naguère à se rencontrer dans le dialogue et la coopération. Jadis les forteresses étaient des sentinelles le long de frontières contribuant à consolider le morcellement territorial en États-nations. Aujourd'hui, il s'agit d'un patrimoine européen commun, qui favorise l'échange culturel et touristique au-delà de frontières qui s'estompent. Cet itinéraire vise donc à célébrer la cohésion de l'identité européenne dans son unité et dans sa diversité."

3.2 Champs d'action

3.2.1 Coopération en matière de recherche et de développement

Un groupe de travail "Science" a été créé au sein du réseau des villes fortifiées de la Grande Région afin de promouvoir l'engagement scientifique dans la recherche sur les fortifications, la recherche historique et les échanges scientifiques. Au-delà de l'objectif susmentionné, le groupe de travail a plusieurs autres tâches. Par exemple :

- le développement de l'échange scientifique
- des publications, des dépliants touristiques aux ouvrages scientifiques
- l'échange et la coopération entre les musées
- répondre à des demandes spécifiques concernant la forteresse ou son histoire
- dans ce contexte, une fonction de conseil, si nécessaire également en ce qui concerne la préservation des monuments historiques
- les conférences et événements.

Actuellement, le groupe de travail n'est pas actif, mais les membres du groupe envisagent de réactiver ce comité scientifique.

En outre, il existe un échange constant entre certains de ses membres, parfois de manière bilatérale, parfois avec plusieurs collègues. Cet échange est généralement lié à des projets concrets, tels que le soutien mutuel à des expositions, des cours ou des conférences.

Le Forum des Forteresses de Saarlouis en est un exemple. Cette conférence est organisée par la ville de Saarlouis, son concept est basé dès le départ sur la coopération entre les collègues du réseau. Grâce aux contacts continus respectifs, il a été possible d'établir un symposium international régulier qui a lieu une fois tous les deux ans. Les participants viennent non seulement de la Région mais aussi de toute l'Europe. En 2021, le Forum a eu lieu le 23 octobre.

3.2.2 Mise en valeur de la mémoire, de l'histoire et du patrimoine européen

A travers la chaîne des forteresses, l'itinéraire reprend un thème central de la culture européenne de la mémoire, celui des conflits passés. La présence de fortifications nous rappelle la compétition pour le pouvoir entre les dynasties et les États. Les forteresses qui, dans le passé, étaient des sentinelles le long des frontières, contribuant à consolider la fragmentation territoriale en États-nations, sont aujourd'hui un patrimoine européen commun qui favorise les échanges culturels et touristiques au-delà des frontières non visibles.

Les membres de l'itinéraire des Villes Fortifiées de la Grande Région, provenant de trois pays, promeuvent tous des activités qui renforcent la mémoire et l'histoire de la période de conflit devenue une période de paix pan-européenne. Ces activités mettent également en évidence le développement des fortifications à travers les siècles, élargissant ainsi la vision du

patrimoine architectural européen. La majorité des activités sont entreprises de manière unilatérale. Elles comprennent l'interprétation sur le terrain, par écrit ou oralement, des publications, des visites guidées, des sites web, etc.

3.2.3 Échanges culturels et éducatifs des jeunes Européens

Les visites de sites historiques fortifiés figurent dans de nombreux calendriers d'excursions scolaires de la Grande Région. Sur place, les jeunes bénéficient généralement d'un encadrement approfondi et adapté à leur âge.

Tous les membres proposent des visites guidées de leurs fortifications et de leurs musées ainsi que des ateliers éducatifs pour les enfants et les jeunes. Ces offres, qui s'adressent avant tout à un public local, peuvent néanmoins générer des échanges scolaires transfrontaliers.

Un bon exemple est celui de la ville de Saarlouis qui organise un camp de vacances pour 24 jeunes français et allemands dans le cadre de son jumelage avec la ville de Saint-Nazaire.

Le programme comprend la découverte des fortifications et un rallye urbain. Ce rallye est également organisé lors des visites des élèves des écoles partenaires en France, en Pologne et en Hongrie. Il convient également de mentionner les projets Comenius "Ich als europäischer Bürger - ich und meine Stadt" et "2000 Jahre gemeinsame Geschichte im Dreiländereck" réalisés par deux écoles secondaires de Saarlouis. Dans le premier projet, un jeu a été développé utilisant la carte de la forteresse de Saarlouis comme plan de jeu ; dans le second projet, les élèves apprennent la vie et l'œuvre de Sébastien Le Prestre de Vauban.

3.2.4 Pratique contemporaine de la culture et des arts

La vie culturelle est animée dans les grandes villes situées le long de l'itinéraire. Certains événements culturels ont lieu dans les fortifications. Un événement impressionnant a eu lieu en 2007 : "Citadelles de Feu", un festival de lumière et de musique dans les fortifications auquel plusieurs membres de l'itinéraire ont participé (publié sous forme de livre ; ISBN 978-2-87692-756-8). L'histoire de Thionville, dans laquelle la forteresse joue un rôle important, a été illustrée de manière artistique sous forme de bande dessinée (publiée sous forme de livre ; ISBN 978-2-7468-4135-2). Plus récemment (2019 - 2021), des soirées cinéma ont eu lieu à Longwy, Hombourg, Rodemack et Toul ; du théâtre a été joué à Hombourg, des concerts donnés à Rodemack, Toul et Saarlouis, des feux d'artifice et des illuminations ont été organisés à Toul et Saarlouis.

3.2.5 Tourisme culturel et développement culturel durable

La topographie particulière des fortifications favorise un tourisme "doux", au rythme lent. Les sites ne peuvent souvent être visités qu'à pied, au plus près de la nature. Dès 2009, le réseau des villes fortifiées, prédécesseur de l'itinéraire, a diversifié son offre culturelle en créant un événement annuel sous la forme d'un "pique-nique", qui est une invitation à découvrir les fortifications de jour et sous un angle différent. Le public peut ainsi assister à des animations autour d'un déjeuner sur l'herbe : spectacles de compagnies d'art de rue, vendeurs de livres, marché local, etc. Les communes de Longwy, Montmédy et Saarlouis se retrouvent chaque année pour partager la convivialité qui caractérise le réseau dans un cadre enchanteur. Quant

à la ville de Luxembourg, elle a opté pour une randonnée annuelle à travers les vastes fortifications, qui permet de faire le tour de la ville en quatre heures.

La plupart des activités touristiques sont organisées par les membres de l'itinéraire individuellement, par exemple, depuis 2018, des visites guidées et des randonnées à la forteresse et au Schlossberg à Homburg, dans la période avril-octobre. La collaboration entre les partenaires s'est concentrée sur l'organisation de voyages d'études de Saarlouis (Volkshochschule Saarlouis) vers d'autres lieux du réseau jusqu'en 2017. Une collaboration touristique soutenue a été établie entre la ville de Saarlouis et l'office du tourisme de Rodemack. Dans une certaine mesure, des échanges et des collaborations ont eu lieu entre les départements culturels des différentes villes et les musées.

Actuellement, aucune agence de voyage n'a inclus l'itinéraire dans ses catalogues. Cependant, les membres de l'itinéraire entretiennent des contacts individuels avec les agences de voyage. Par exemple, la ville de Saarlouis a des contacts avec 46 compagnies de bus qui ont inclus une visite des fortifications de Saarlouis dans leurs programmes d'excursions.

Tous les membres de l'itinéraire disposent d'installations hôtelières et/ou de restaurants. Cependant, les commerces, restaurants et hébergeurs ne concentrent pas leurs services uniquement sur les fortifications. L'activité touristique des membres de l'itinéraire est axée sur le patrimoine militaire en plus d'autres points d'attraction comme l'émail de Longwy, l'histoire du sel à Marsal ou la cathédrale de Toul... pour n'en citer que quelques-uns.

L'office de tourisme du Pays de Longwy a développé un certain nombre de produits locaux liés au patrimoine fortifié. Les restaurateurs locaux proposent le "menu Vauban" et les pâtisseries ont créé une nouvelle spécialité pâtissière : l'étoile de Vauban. A Saarlouis, Ludwig Schokolade GmbH vend ses chocolats dans des boîtes décorées de motifs du patrimoine fortifié.

La plupart des sites ont développé des produits individuels avec des motifs de fortification pour les touristes comme des cartes postales, des pins, des porte-clés, des assiettes, des T-shirts, etc.

3.3 Réseau de l'itinéraire culturel

3.3.1 Aperçu de la structure institutionnelle/juridique du réseau

Le réseau des Villes Fortifiées de la Grande Région est une association française à but non lucratif relevant de la loi de 1908 (loi locale d'Alsace-Moselle) qui regroupe actuellement des collectivités locales et des communautés de communes en France (Lorraine), en Allemagne (Sarre) et au Luxembourg.

La mission de cette association transfrontalière de patrimoine est de :

- préserver le patrimoine naturel, architectural et historique transfrontalier tout en explorant un passé commun,

- coopérer en mettant en commun le savoir-faire des villes et communautés membres,
- coordonner les actions des villes dans les domaines du patrimoine, de la culture et du tourisme à l'échelle de la Grande Région,
- partager un échange transfrontalier de compétences dans les domaines de l'interprétation, de la conservation du patrimoine, de l'aménagement du territoire et des stratégies de promotion,
- développer des activités scientifiques par le biais de colloques et d'ateliers dans la Grande Région

L'association est ouverte à l'adhésion d'autres autorités locales de la Grande Région ou de collectivités qui possèdent ou gèrent un site fortifié de toute époque.

Le bureau de l'association, nouvellement élu lors de l'assemblée générale du 24 février 2021, est composé d'un président (le maire de Longwy Jean-Marc Fournel), de quatre vice-présidents, dont les maires de Montmedy et de Saarlouis, et d'un trésorier.

L'itinéraire n'a pas de manager, ce qui nuit au fonctionnement de l'itinéraire. Tous les interlocuteurs de l'expert ont laissé entendre que l'engagement d'un manager est une priorité absolue au sein du réseau. La commission a reconnu que, sur les 35 Itinéraires qui traversent la France, l'itinéraire culturel des Villes Fortifiées de la Grande Région est le seul itinéraire qui n'a pas de gestionnaire. Le conseil est donc pleinement conscient que le recrutement d'un gestionnaire est crucial pour le fonctionnement de l'itinéraire.

Les cotisations des membres doivent être utilisées de manière préférentielle à cette fin. Elles s'élèvent à environ 28 000 € par an (le plus petit membre, Marsal - 240 habitants -, paie une cotisation de 500 € chaque année, les membres de moins de 10 000 habitants comme Bitche 1 000 €, les membres de moins de 20 000 habitants comme Longwy 2 500 € et les plus grands membres comme Luxembourg 5 000 €). Et il reste un solde de trésorerie d'environ 50 000 € qui peut être utilisé à cette fin. En ajoutant les cotisations des membres pour 2021 et 2022, le conseil d'administration dispose d'un budget d'environ 100.000 €. Le conseil d'administration estime que ce budget devrait être suffisant pour embaucher au moins un directeur à temps partiel et lancer les projets prévus. Des efforts seront également faits pour obtenir de l'argent de sources européennes, en particulier par le programme Interreg de l'UE et les programmes de financement nationaux pour l'itinéraire. Le conseil d'administration prévoit également d'établir des partenariats avec des acteurs du tourisme et de la culture ainsi que d'autres réseaux ayant des thèmes similaires comme FORTE CULTURA.

3.3.2 Composition actuelle du réseau par pays et type de membre

Le réseau est composé de douze villes de trois pays : France, Allemagne et Luxembourg. Les villes membres sont de taille variable. On y trouve des villages comme Marsal avec 240 habitants, des villes moyennes comme Longwy et des grandes villes, dont la plus grande est Luxembourg avec 125 000 habitants.

3.3.3 Extension du réseau depuis la dernière évaluation

Depuis la certification comme Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe en 2016, le réseau n'a pas été élargi.

3.3.4 Extension du réseau dans les trois années à venir

À l'heure actuelle, il n'existe aucun projet concret d'extension du réseau. Selon le plan d'action proposé pour 2021 - 2023, les anciennes tentatives pour convaincre les villes belges d'Arlon et de Namur de rejoindre l'itinéraire seront relancées.

3.4 Outils de communication

3.4.1 État des lieux des outils de communication développés par le réseau (charte graphique, supports de communication, logo, canaux de communication, signalétique, cartes, etc.)

Pour l'instant, aucun outil de communication créé par le réseau lui-même n'est disponible. L'expert a été informé qu'une carte de l'itinéraire décrivant les douze sites est en cours de préparation. Un projet de plan d'action 2021 - 2023 du réseau prévoit en outre la production d'une brochure touristique, la production de "goodies" tels que des cartes postales, des sets de table et autres, ainsi qu'un petit livre présentant tous les sites de l'itinéraire.

L'ancien site web du réseau (<http://www.villesfortifiees.eu>) mène désormais à une entreprise commerciale douteuse. Des offres sont actuellement demandées pour la création et l'exploitation d'un nouveau site internet ainsi que d'une nouvelle adresse e-mail commune. Il a été communiqué à l'expert que la page Facebook du réseau, qui était active jusqu'en 2016, est en train d'être réactivée. À l'avenir, il y aura également une référence à l'itinéraire sur le site web de la Grande Région (<http://www.granderegion.net/en>).

La plupart des membres de l'itinéraire ont leur propre matériel de communication. Sur le matériel relatif aux fortifications qui a été présenté à l'expert, on trouve généralement le logo "Villes Fortifiées / Festungstädte / Grande Région", et sur certains d'entre eux, le logo "Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe".

Jusqu'à aujourd'hui, l'itinéraire lui-même n'a pas encore été balisé, mais dans les villes, des panneaux indicateurs mènent aux sites. Le conseil d'administration prévoit de créer un groupe de travail sur le tourisme avant la fin de l'année 2021. Ce groupe de travail se penchera, entre autres, sur la nécessité de baliser l'itinéraire.

3.4.2 Respect des Directives liées à l'utilisation du logo « Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe »

Sur le matériel de communication des membres de l'itinéraire auquel l'expert a pu avoir accès, l'utilisation du logo, dans la mesure où il était placé sur le matériel, était conforme aux lignes directrices.

4. Conclusions et recommandations

Le thème de l'itinéraire culturel des villes fortifiées de la Grande Région couvre des racines européennes communes. Il représente un patrimoine européen historique et culturel commun. Il offre une base solide pour les échanges culturels, éducatifs, scientifiques et touristiques qui peuvent illustrer le passage d'une Europe déchirée par la guerre à une Europe pacifiquement unie. Cependant, le potentiel de l'itinéraire n'a pas encore été pleinement exploité. Les membres individuels du réseau offrent en partie des événements et des programmes culturels et touristiques dans ou en relation avec leurs fortifications, mais la coopération sous l'égide de l'itinéraire est encore extensible et devrait être développée.

Le conseil d'administration de l'association, nouvellement élu en février 2021, a clairement reconnu que depuis 2017, les tâches associées à l'itinéraire certifié par le Conseil de l'Europe ont été négligées. L'expert a l'impression qu'une nouvelle dynamique est en train de se développer, qui promet de rendre l'itinéraire plus visible à tous égards.

L'expert approuve les plans du réseau et recommande vivement l'embauche d'un responsable chargé de coordonner et de développer les activités des membres. En outre, le groupe de travail sur le tourisme devrait être mis en place dès que possible. En collaboration avec le directeur, il devrait travailler à la publication de nouveaux supports de communication, à la création d'un nouveau site web, à convaincre les agences de voyage de développer des offres le long de l'itinéraire et à veiller à une signalisation adéquate le long de l'itinéraire. Toutes ces tâches devraient bien sûr être accomplies dans le respect des règlements du Conseil de l'Europe relatifs aux itinéraires culturels.

Afin de renforcer la base financière, les programmes de financement européens, en particulier le programme Interreg, devraient être utilisés. Les principaux membres du réseau devraient mettre à profit leur expérience pour demander des financements pour les tâches de l'itinéraire.

Comme proposé par le conseil d'administration, le réseau devrait s'associer à Forte Cultura, l'itinéraire européen des monuments fortifiés (www.forte-cultura.eu), soit en tant que membre associé, soit en tant que membre à part entière. Forte Cultura est un réseau européen de groupes de monuments fortifiés dans 16 pays européens, fondé en 2014. Il dispose d'une gestion professionnelle qui est d'une grande aide pour les membres du réseau en s'occupant du marketing, des contacts avec les agences de voyage, etc. Une coopération avec Forte Cultura pourrait être un grand atout pour un nouveau manager de l'itinéraire. L'itinéraire des villes fortifiées de la Grande Région conserverait son autonomie et sa certification ou, si Forte Cultura devait être certifié à l'avenir, il ferait partie de cette certification.

Dans l'aperçu suivant, il est fait référence aux recommandations de l'évaluation 2015-2016.

CRITERES		Recommandations évaluation précédente 2017-2018	L'itinéraire a-t-il donné suite à la recommandation depuis la dernière évaluation ?		Recommandations évaluation actuelle 2021-2022
			OUI	NON	
I. Thème de l'itinéraire culturel		Définir plus précisément le thème		x	Une tâche pour le groupe de travail scientifique
II. Priorités d'action	Coopération en matière de recherche et de développement	Intégrer des experts en communication et en tourisme		x	Créer un groupe de travail sur le tourisme
	Valorisation de la mémoire, de l'histoire et du patrimoine européen	---			---
	Échanges culturels et éducatifs des jeunes Européens	Mettre en place des programmes éducatifs pour les jeunes		x	Réalisation de l'ancienne recommandation
		Publier des guides didactiques		x	Réalisation de l'ancienne recommandation
	Pratique contemporaine de la culture et des arts	Organiser un festival qui rassemble les performances artistiques de tous les sites de l'itinéraire.		x	Réalisation de l'ancienne recommandation
	Tourisme culturel et développement culturel durable	Coopération avec les agences de voyage ; Développement d'un site web et utilisation des réseaux sociaux ; interaction avec d'autres itinéraires culturels.		x	Réalisation de l'ancienne recommandation
III. Réseau de l'itinéraire culturel		Élaborer un manuel de bonnes pratiques pour la gestion des sites de la route.		x	Réalisation de l'ancienne recommandation
Outils de communication		Développer un site web interactif pour promouvoir les activités touristiques		x	Réalisation de l'ancienne recommandation

5. Liste des références

Tous les documents requis pour l'évaluation ont été dûment soumis (à l'exception d'un état financier) par l'itinéraire culturel des villes fortifiées de la Grande Région : le formulaire de certification (59 pages), la grille d'auto-évaluation et la déclaration d'honneur. Ces documents ont été complétés, le cas échéant, par les statuts juridiques du réseau, la liste des membres, le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 décembre 2020, les procès-verbaux des deux assemblées générales extraordinaires du 14 janvier 2021 et du 24 février 2021, la proposition de plan d'action 2021 - 2023 et un bref historique du réseau.

En outre, le rapport d'évaluation de Mme Silvia Beltramo pour le cycle d'évaluation 2015 - 2016, le rapport d'évaluation de Mme Laura Demeter pour le cycle d'évaluation 2019 - 2020 et le rapport de Mme Josee Hansen sur l'itinéraire commandé par le ministère luxembourgeois de la Culture en 2021 étaient à la disposition de l'expert. L'expert a également inclus dans son rapport le contenu des réponses écrites apportées par le conseil d'administration nouvellement élu aux questions qu'il avait adressées aux membres du réseau le 29 septembre 2021.

Annexe 1 : Programme de visite de terrain et/ou d'entretiens en ligne avec la direction du réseau et les membres du réseau

Visite sur le terrain à Longwy, Thionville, Luxembourg et Saarlouis.

Du 8 au 10 novembre 2021, l'expert a visité les plus grandes villes de l'itinéraire.

A Longwy, le 8 novembre au matin, l'expert a rencontré M. Jean Marc Fournel, Maire de Longwy et Président de l'itinéraire (fournel@mairie-longwy-fr) et M. Olivier Cortesi, (cortesi@mairie-longwy-fr), Directeur de la ville de Longwy en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme, etc. Après un long échange d'informations, l'expert a visité les fortifications et le musée de la ville.

Dans l'après-midi du 8 novembre, l'expert s'est rendu à Thionville où il a été accueilli par M. Bruno Touveron, Directeur du musée (touveron.B@mairie-thionville-fr) et M. Jackie Helfgott (helfgott.Jackie@mairie-thionville-fr), Adjoint au Maire de Thionville en charge de la culture et du tourisme et Président de la Commission Tourisme du Conseil Régional Grand Est. M. Olivier Kormann (olivier.kormann@mairie-rodemack-fr), Maire de Rodemack, s'est joint à nos discussions. Une visite du musée avec l'exposition temporaire "Napoléon" a suivi les discussions.

Le 9 novembre 2021, l'expert s'est rendu à l'Institut Européen des Itinéraires Culturels à Luxembourg où il a rencontré son Directeur M. Stefano Dominioni et Mme Carolina Clark, Chargée de projet. L'après-midi, une rencontre avec M. Guy Thewes (gthewes@2musees.vdl.lu), directeur des Musées du Luxembourg, a permis une longue discussion sur l'état de l'itinéraire. Une visite du Musée d'histoire du Luxembourg a suivi.

Le 10 novembre 2021 a été passé à Saarlouis. L'expert a rencontré M. Peter Demmer, Maire de Saarlouis, Mme Christiane Bähr (christiane.baehr@saarlouis.de), responsable de la coopération transfrontalière dans la ville de Saarlouis, M. Benedikt Loew (benedikt.loew@saarlouis.de), directeur du musée de la ville et M. Jürgen Baus, urbaniste de Saarlouis. M. Michael Emser (michael.emser@homburg.de), chef adjoint du département de l'histoire urbaine et de la préservation des monuments de la ville de Hombourg, et Mme Petra Simon (petra.simon@homburg.de), responsable des partenariats de la ville de Hombourg, se sont joints à la réunion ainsi que M. Cyrill Fritz, directeur de la forteresse de Bitche (citadelle-bitche-lorange.fr). Lors de la réunion, la forteresse et le musée de Saarlouis ont été visités.

Les principaux sujets de l'ensemble des réunions étaient les questions relatives à la relance de l'itinéraire et aux moyens de financer cette relance. Toutes les personnes rencontrées par l'expert ont convenu de la nécessité d'un manager à temps plein ou au moins à temps partiel pour l'itinéraire.

Annexe 2 : Liste de contrôle pour l'évaluation à destination de l'expert

LISTE DE CONTROLE POUR L'EVALUATION A DESTINATION DE L'EXPERT						
QUESTIONS			Oui	Non	Commentaires (le cas échéant)	
3.1 THEME	1	Le thème de l'itinéraire représente-t-il une valeur commune (historique, culturelle ou patrimoniale) à plusieurs pays européens ?	x			
	2	Le thème de l'itinéraire offre-t-il une base solide pour les échanges culturels et éducatifs entre jeunes ?	x			
	3	Le thème de l'itinéraire offre-t-il une base solide pour des activités innovantes ?	x			
	4	Le thème de l'itinéraire offre-t-il une base solide pour le développement de produits touristiques culturels ?	x			
	5	Le thème a-t-il été recherché/développé par des universitaires/experts de différentes régions d'Europe ?	x			
3.2 CHAMPS D'ACTION	3.2.1 Coopération en matière de recherche et de développement	6	L'itinéraire offre-t-il une plateforme de coopération pour la recherche et le développement de thèmes/valeurs culturels européens ?	x		
		7	L'itinéraire joue-t-il un rôle fédérateur autour de grands thèmes européens, permettant de rassembler des connaissances dispersées ?	x		
		8	L'itinéraire montre-t-il comment ces thèmes sont représentatifs des valeurs européennes partagées par plusieurs pays européens ?	x		
		9	L'itinéraire illustre-t-il le développement de ces valeurs et la variété des formes qu'elles peuvent prendre en Europe ?	x		
		10	L'itinéraire dispose-t-il d'un réseau d'universités et de centres de recherche travaillant sur son thème au niveau européen ?		x	
		11	L'itinéraire dispose-t-il d'un comité scientifique multidisciplinaire ?	x		Le Comité est actuellement inactif ; il sera réactivé ; une approche multidisciplinaire est prévue.
		12	Le Comité scientifique travaille-t-il sur son thème au niveau européen ?	x		
		13	Le Comité scientifique effectue-t-il des recherches et des analyses sur les questions relatives à son thème et/ou à ses activités au niveau théorique ?	x		
		14	Le Comité scientifique effectue-t-il des recherches et des analyses sur les questions relatives à son thème et/ou à ses activités au niveau pratique ?	x		
		3.2.2 Valorisation de la mémoire, de l'histoire et du patrimoine européen	15	Les activités de l'itinéraire prennent-elles en compte et expliquent-elles la signification historique du patrimoine européen matériel et immatériel ?	x	
	16		Les activités de l'itinéraire promeuvent-elles les valeurs du Conseil de l'Europe ?	x		
	17		Les activités de l'itinéraire permettent-elles de promouvoir le label de certification des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe ?	x		Très limité.
	18		L'itinéraire fonctionne-t-il en conformité avec les chartes et conventions internationales sur la préservation du patrimoine culturel ?	x		
	19		Les activités de l'itinéraire permettent-elles d'identifier, de préserver et de développer les sites du patrimoine européen dans les destinations rurales ?	x		
	20		Les activités de l'itinéraire permettent-elles d'identifier, de préserver et de développer les sites du patrimoine		x	

		européen dans les zones industrielles en cours de restructuration économique ?			
	21	Les activités de l'itinéraire valorisent-elles le patrimoine des minorités ethniques ou sociales en Europe ?		x	
	22	Les activités de l'itinéraire contribuent-elles à une meilleure compréhension du concept de patrimoine culturel, de l'importance de sa préservation et du développement durable ?	x		
	23	Les activités de l'itinéraire valorisent-elles le patrimoine matériel et immatériel, expliquent-elles sa signification historique et soulignent-elles ses similitudes dans les différentes régions d'Europe ?	x		
	24	Les activités de l'itinéraire prennent-elles en compte et promeuvent-elles les chartes, conventions, recommandations et travaux du Conseil de l'Europe, de l'UNESCO et de l'ICOMOS relatifs à la restauration, la protection et la valorisation du patrimoine, au paysage et à l'aménagement du territoire (Convention culturelle européenne, Convention de Faro, Convention européenne du paysage, Convention du patrimoine mondial, ...) ?	x		
	25	Les échanges de jeunes (culturels et éducatifs) sont-ils prévus pour développer une meilleure compréhension du concept de citoyenneté européenne ?	x		
	26	Les échanges de jeunes (culturels et éducatifs) sont-ils prévus pour mettre l'accent sur la valeur d'une nouvelle expérience personnelle grâce à la visite de lieux divers ?	x		
	27	Les échanges de jeunes (culturels et éducatifs) sont-ils prévus pour encourager l'intégration sociale et les échanges de jeunes de différents milieux sociaux et régions d'Europe ?	x		
	28	Les échanges de jeunes (culturels et éducatifs) sont-ils prévus pour offrir des possibilités de collaboration aux établissements d'enseignement à différents niveaux ?	x		Pas encore à tous les niveaux.
	29	Les échanges de jeunes (culturels et éducatifs) sont-ils prévus pour mettre l'accent sur les expériences personnelles et réelles grâce à l'utilisation de lieux et de contacts ?	x		
	30	Les échanges de jeunes (culturels et éducatifs) sont-ils prévus pour mettre en place des projets pilotes avec plusieurs pays participants ?		x	
	31	Les échanges de jeunes (culturels et éducatifs) sont-ils prévus pour donner lieu à des activités de coopération impliquant des établissements d'enseignement à différents niveaux ?	x		Pas encore à tous les niveaux.
	32	Les activités culturelles de l'itinéraire favorisent-elles le dialogue interculturel et les échanges multidisciplinaires entre les différentes expressions artistiques des pays européens ?	x		
	33	Les activités culturelles de l'itinéraire encouragent-elles des projets artistiques qui établissent des liens entre le patrimoine culturel et la culture contemporaine ?	x		
	34	Les activités culturelles de l'itinéraire encouragent-elles les pratiques culturelles et artistiques contemporaines innovantes* en les reliant à l'histoire du développement des compétences ?		x	
	35	Les activités culturelles de l'itinéraire encouragent-elles la collaboration entre les amateurs et les professionnels de la culture via des activités pertinentes et la création de réseaux ?		x	
	36	Les activités culturelles de l'itinéraire encouragent-elles le débat et l'échange - dans une perspective multidisciplinaire et interculturelle - entre les diverses expressions culturelles et artistiques des différents pays d'Europe ?	x		
	3.2.3 Échanges culturels et éducatifs des jeunes Européens				
	3.2.4 Pratiques culturelles et artistiques contemporaines				

3.2.5	Tourisme culturel et développement culturel durable	37	Les activités culturelles de l'itinéraire encouragent-elles des activités et des projets artistiques qui explorent les liens entre le patrimoine et la culture contemporaine ?	x		
		38	Les activités culturelles de l'itinéraire mettent-elles en valeur les pratiques les plus innovantes et créatives ?		x	
		39	Les activités culturelles de l'itinéraire relient-elles ces pratiques innovantes et créatives à l'histoire du développement des compétences ? ***		x	
	40	Les activités de l'itinéraire (en rapport avec le développement du tourisme culturel durable) contribuent-elles à la formation de l'identité locale, régionale, nationale et/ou européenne ?	x			
	41	Les activités de l'itinéraire (pertinentes pour le développement d'un tourisme culturel durable) impliquent-elles activement 3 moyens majeurs pour faire connaître leurs projets culturels : presse écrite, diffusion et réseaux sociaux ?		x	Une promotion par voie de presse et par les réseaux sociaux est prévue.	
	42	Les activités de l'itinéraire favorisent-elles le dialogue entre les communautés et les cultures urbaines et rurales ?		x		
	43	Les activités de l'itinéraire favorisent-elles le dialogue entre les régions développées et défavorisées ?		x		
	44	Les activités de l'itinéraire favorisent-elles le dialogue entre les différentes régions (sud, nord, est, ouest) de l'Europe ?		x		
	45	Les activités de l'itinéraire favorisent-elles le dialogue entre les cultures majoritaires et minoritaires (ou natives et immigrantes) ?		x		
	46	Les activités de l'itinéraire ouvrent-elles des possibilités de coopération entre l'Europe et les autres continents ?		x		
	47	Les activités de l'itinéraire attirent-elles l'attention des décideurs sur la nécessité de protéger le patrimoine dans le cadre du développement durable du territoire ?	x			
	48	Les activités de l'itinéraire visent-elles à diversifier les offres de produits, services et activités culturelles ?	x		Actuellement, ces offres sont limitées et il est prévu de les développer.	
	49	Les activités de l'itinéraire développent-elles et offrent-elles des produits, services ou activités de tourisme culturel de qualité au niveau transnational ?	x		Actuellement, ces activités sont limitées et il est prévu de les développer.	
	50	Les activités de l'itinéraire développent-elles des partenariats avec des organisations publiques et privées actives dans le domaine du tourisme ?		x	De tels partenariats sont prévus.	
	51	Le réseau a-t-il préparé et utilisé des outils le long de l'itinéraire pour augmenter le nombre de visiteurs et les impacts économiques de l'itinéraire sur les territoires traversés ?		x	Il est prévu de préparer et d'utiliser de tels outils.	
3.3	RÉSEAU	52	L'itinéraire représente-t-il un réseau impliquant au moins trois Etats membres du Conseil de l'Europe ?	x		
		53	Le thème de l'itinéraire a-t-il été choisi et accepté par les membres du réseau ?	x		
		54	Le cadre conceptuel de l'itinéraire était-il fondé sur une base scientifique ?	x		
		55	Le réseau implique-t-il plusieurs Etats membres du Conseil de l'Europe dans tout ou partie de ses projets ?	x		
		56	Le réseau est-il financièrement viable ?	x		La base financière est faible et il est prévu de trouver des sources de financement supplémentaires.

	57	Le réseau a-t-il un statut juridique (association, fédération d'associations, GEIE...) ?	x			
	58	Le réseau fonctionne-t-il de manière démocratique ?	x			
	59	Le réseau précise-t-il ses objectifs et ses méthodes de travail ?	x			
	60	Le réseau précise-t-il les régions concernées par le projet ?	x			
	61	Le réseau précise-t-il ses partenaires et les pays participants ?	x			
	62	Le réseau précise-t-il les priorités d'action concernées ?	x		Pour l'instant, le nombre est limité.	
	63	Le réseau précise-t-il sa stratégie globale à court et à long terme ?		x		
	64	Le réseau identifie-t-il des participants et des partenaires potentiels dans les États membres du Conseil de l'Europe et/ou dans d'autres pays du monde ?		x		
	65	Le réseau fournit-il des détails sur son financement (rapports financiers et/ou budgets d'activités) ?		x		
	66	Le réseau fournit-il des détails sur son plan opérationnel ?		x		
	67	Le réseau joint-il le ou les textes de base confirmant son statut juridique ?	x			
	3.4 OUTILS DE COMMUNICATION	68	L'itinéraire a-t-il son propre logo ?	x		
		69	Tous les partenaires du réseau utilisent-ils le logo sur leurs outils de communication ?	x		
		70	L'itinéraire dispose-t-il d'un site web dédié ?		x	Un nouveau site web est prévu.
71		Le site Web est-il disponible en anglais et en français ?		x		
72		Le site est-il disponible dans d'autres langues ?		x		
73		Le réseau utilise-t-il efficacement les réseaux sociaux et le web 2.0 ?		x	Des activités sur Facebook sont prévues.	
74		Le réseau publie-t-il des brochures sur l'itinéraire ?		x	La publication de ces brochures et cartes est prévue.	
75		Si oui, les brochures sont-elles disponibles en anglais ?		x		
76		Si oui, les brochures sont-elles disponibles en français ?		x		
Uniquement pour les itinéraires culturels certifiés du Conseil de l'Europe.		77	Le titre d'"Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe" est-il présent sur tous les supports de communication (y compris les communiqués de presse, les pages web, les publications, etc.)		x	
		78	Le logo de certification est-il présent sur tous les supports de communication ?		x	
	79	Le logo de certification est-il utilisé conformément aux directives d'utilisation (taille et position...) ?	x		L'expert n'a trouvé le logo que sur une seule publication, où il était correctement utilisé.	
	80	Les logos (Itinéraire culturel + logo de certification) sont-ils fournis à tous les membres de l'itinéraire ?		x		
	81	Le logo de certification du Conseil de l'Europe figure-t-il sur les panneaux de signalisation indiquant l'itinéraire culturel ?		x	Un fléchage est prévu.	
SCORE			50	31		